

16 Provinces

Ngounié/Département de Tsamba-Magotsi/Fougamou/Installation du nouveau bureau du Conseil départemental

Mathias Manfoumbi Ntsambi aux commandes

Félicien NDONGO
Fougamou/Gabon

Présidée par le gouverneur de la Ngounié, Benjamin Nzigou, la cérémonie d'installation du nouveau bureau du Conseil départemental de Tsamba-Magotsi, dirigé désormais par Mathias Manfoumbi Ntsambi, s'est déroulée le 25 août dernier à Fougamou. Cette installation intervient quelques semaines après l'élection spéciale, suite à la vacance du poste consécutive au décès de son prédécesseur, Lotant-Pierre Missounga, le 28 juin 2017.

Le nouveau bureau du Conseil départemental de Tsamba-Magotsi est désormais au complet. Il a été renouvelé au cours d'une session spéciale tenue le 29 juillet 2017 à Fougamou, chef-lieu du département. Il est composé du président Mathias Manfoumbi Ntsambi et de deux vice-présidents que sont Jean de Dieu Oka et M. Matsoumba.

Le nouveau bureau a officiellement pris ses fonctions le 25 août dernier à la place des fêtes de la ville, au cours d'une cérémonie solennelle présidée par le gouverneur de la province de la Ngounié, Benjamin Nzigou. En présence du préfet du département de Tsamba-Magotsi, Michel Matsakassa, des chefs de service départementaux, ainsi que des auxiliaires de commandement.



Benjamin Nzigou, gouverneur de la Ngounié lors de son allocution marquant l'installation du président du Conseil départemental de Tsamba-Magotsi.

Le chef de l'administration provinciale a fait observer une minute de silence en mémoire de Lotant-Pierre Missounga, ancien président du Conseil départemental, décédé le 28 juin 2017. Après lui avoir rendu un vibrant hommage, le gouverneur a mis en exergue les qualités humaines, intellectuelles et morales de l'illustre disparu, qui a dirigé avec droiture et professionnalisme l'ancien bureau du Conseil départemental de Tsamba-Magotsi.

C'est pourquoi, dans la suite du service public, le renouvellement de ce nouveau bureau s'appuie ici sur les dispositions légales



Une vue des officiels lors de la cérémonie.

en matière de vacance de poste, notamment la loi n°001/2014 du 30 janvier



Ici, installant le nouveau président du Conseil départemental de Tsamba-Magotsi, Mathias Manfoumbi Ntsambi

2015, relative à la décentralisation. Ainsi, par cette élection, le

gouverneur a-t-il indiqué à l'impétrant qu'il lui échoit d'achever le mandat en-

tamé par son prédécesseur, en engageant des actions fortes.

« Le temps qui vous reste pour le faire est, certes, court, mais il n'en demeure pas moins que cette réalité implacable ne vous dispense pas d'engager des actions fortes dans le sens de satisfaire les attentes de vos administrés. Vous serez jugés à l'aune des résultats de votre management », a averti le gouverneur.

Non sans lui rappeler la politique audacieuse et porteuse de nombreuses espérances pour le développement de nos territoires, se fondant sur la loi n° 15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation. Dans sa réponse, Mathias Manfoumbi Ntsambi a remercié tous ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré pour le "hisser" au poste de président du Conseil. C'est pourquoi, il a promis qu'il ne ménagera aucun effort dans l'accomplissement de ses missions qui, pour lui, « s'annoncent difficiles et exaltantes, au regard des défis qui l'attendent. »

Tout en sollicitant le concours et la collaboration des membres du Conseil, le nouveau président a reconnu que sa présence à la tête de l'institution dépendra également de la bonne et franche collaboration avec les conseillers, afin de mener à bon port, a-t-il dit, le bateau dont ils ont désormais la charge.

Tout comme, il a sollicité le concours des natifs de Tsamba-Magotsi.

Direction provinciale du commerce/ Prestation de serment de 19 agents

" Servir l'Etat avec abnégation et responsabilité "

F.N.
Mouila/Gabon

La salle d'apparat du tribunal de première instance de Mouila a récemment servi de cadre à l'audience de prestation de serment de 19 agents de la direction provinciale du Commerce de la Ngounié. Sous la direction du président du tribunal de première instance de Mouila, Nadiachimène N'tem Ndong.

Outre les impétrants, l'on notait également la présence du gouverneur de la Ngounié, Benjamin Nzigou, du premier président de la Cour d'appel judiciaire de Mouila, Patrice Kikson Kiki, et, tout naturellement, de la directrice provinciale du Commerce, Georgina Mekui Me Ngué.

Avant la prestation de serment, le greffier en chef ad-



Une vue de l'assistance lors de la prestation de serment de 19 agents de la direction provinciale du Commerce de la Ngounié. Photo de droite : Un agent de la direction provinciale du Commerce de la Ngounié, lors de son serment, à Mouila.

joint, M. Thomas, a procédé à la lecture de la décision de leur affectation.

Le procureur de la République près le tribunal de Mouila, Félix Minko Nkoundi, a renouvelé, en cet instant solennel, les principes qui doivent désormais guider leur action sur le terrain. Tout en les considérant dorénavant

comme des agents de police judiciaire, capables de dresser les procès-verbaux.

« Une lourde responsabilité qui vous oblige à accomplir le geste de prestation de serment ayant une grande importance. Vous devez éviter cet adage qui dit que "le mouton broute là où il est atta-



ché". Faites alors votre travail sans calcul partisan. Mme et M., j'en appelle à votre conscience. Dressez les procès-verbaux conformément à la loi, après avoir constaté les infractions», a-t-il indiqué.

Non sans expliquer le sens du serment : celui de servir l'Etat avec abnégation et responsabilité, car soumis

à la loi et au respect de la hiérarchie.

« Appliquer la loi dans le domaine qui est le vôtre. Nous sommes optimistes en comptant sur votre honnêteté », a-t-il martelé.

En définitive, le ministère public, tout en requérant le serment des agents de la direction provinciale du Commerce, a sollicité du

tribunal de première instance de Mouila, de les renvoyer à l'exercice de leurs fonctions.

Devant la barre, la main droite levée, passant à tour de rôle, chaque agent a prêté serment en indiquant : "je jure et promets de bien loyalement remplir mes fonctions et d'observer en tout, les devoirs qu'elles m'imposent".

Aussi, en les confortant à leurs nouvelles charges, la présidente du tribunal a-t-elle également, à la suite du procureur de la République, profité de cette opportunité pour leur prodiguer davantage des conseils d'usage auxquels ils sont tous astreints : « Il faut être assidu, rigoureux, tout en observant votre serment en étant loyal et fidèle, afin d'être au service de l'Etat, et non le contraire », a-t-elle conclu.